



LIGNES DIRECTRICES

**JOURNÉES DE DÉCOUVERTE DES SPORTS
PARALYMPIQUES 2026-27**



Les lignes directrices de la Subvention pour les Journées de découverte des sports paralympiques comportent des renseignements importants sur le processus de dépôt d'une demande et les critères d'admissibilité. Veuillez lire attentivement la Foire aux questions (FAQ) à l'adresse [FAQ - FR](#) avant de poser au Comité paralympique canadien des questions concernant votre demande.

CONTEXTE

La Subvention pour les Journées de découverte des sports paralympiques vise à combler une lacune cruciale dans le système parasportif canadien : l'identification, le recrutement et le transfert d'athlètes. En investissant directement dans la découverte des sports paralympiques – des événements ciblés conçus pour identifier et faire participer des para-athlètes potentiel(le)s –, le programme augmentera la taille et la pérennité du bassin canadien de para-athlètes.

BUT

Donner aux organismes provinciaux de sport (OPS) et aux organismes de sport adapté (OSA), en collaboration avec les organismes nationaux de sport (ONS), les ressources dont ils ont besoin pour organiser des événements d'identification d'athlètes de haut niveau. Les Journées de découverte des sports paralympiques sont des événements uni- ou multisports d'une journée au cours desquels des personnes en situation de handicap ont l'occasion de découvrir des parasports. Ces événements offrent:

- La possibilité de découvrir plusieurs parasports;
- Un aiguillage vers les programmes de haut niveau de clubs locaux, d'OPS/OSA et d'ONS;
- La possibilité d'obtenir auprès de classificateurs et de classificatrices des renseignements sur les critères de déficience minimale et les critères d'admissibilité des parasports (dans la mesure du possible);
- Une évaluation de la condition physique, ainsi que des tests propres à chaque sport (on préconise de collaborer avec le RISOPC).

ADMISSIBILITÉ



Outre les critères d'admissibilité énoncés ci-dessous, le Comité paralympique canadien (CPC) s'attend à ce que tous les organismes demandeurs s'engagent à créer des milieux sûrs, accueillants et inclusifs pour les participantes et participants, les athlètes, le personnel d'entraînement, les membres du personnel et les bénévoles.

Sont admissibles les OPS/OSA ayant reçu le soutien avéré de leur ONS pour l'événement et ayant mis en place un plan pour : (i) faire de la sensibilisation dans les écoles et les hôpitaux de réadaptation; (ii) intégrer les athlètes identifié(e)s dans le parcours parasportif.

Organismes admissibles

- Organismes provinciaux de sport (OPS)/organismes de sport adapté (OSA), ce qui comprend les organismes multisports œuvrant au niveau provincial
- Organismes nationaux de sport (ONS)
- Organismes à but non lucratif axés sur le sport
- Organismes de charité axés sur le sport

Nous ne finançons pas :

- Les organismes/clubs sportifs locaux
- Les municipalités
- Les écoles primaires ou secondaires, les conseils scolaires
- Les fondations
- Les organismes à but lucratif
- Les organismes des gouvernements fédéral ou provinciaux (conseils d'administration, commissions, sociétés, conseils, etc.)
- Les sports ne figurant pas au programme des Jeux paralympiques de Milano Cortina ou de Los Angeles
- Les organismes étrangers
- Les organismes qui doivent encore remettre un rapport au Comité paralympique canadien

FONDS DISPONIBLES

Des subventions d'un montant maximal de 20 000 \$ seront offertes.

Lignes directrices pour le dépôt d'une demande :



- Décrivez clairement le parcours propre au sport identifié, ainsi que les partenaires participant à l'événement, en prévision du suivi consécutif à la Journée de découverte des sports paralympiques. Incluez des plans précis sur la manière dont les athlètes seront aiguillé(e)s vers des clubs, des OPS/OSA ou des ONS. Veillez à soumettre un plan de communication formel pour le suivi après l'événement.
- Incluez un plan de promotion de votre événement ainsi qu'une liste des partenaires que vous comptez mobiliser (écoles, hôpitaux de réadaptation, organismes ou clubs sportifs locaux, etc.).
- La demande doit clairement indiquer comment les renseignements relatifs aux critères d'admissibilité des parasports et à la classification seront présentés aux participant(e)s. Le cas échéant, précisez l'expérience du personnel en lien avec le Code de classification de l'IPC.
- On encourage plusieurs organismes de sport à collaborer pour soumettre une demande conjointe. Par exemple, un événement axé sur les sports d'endurance pourrait inclure une collaboration entre des ONS/OPS en athlétisme, cyclisme, natation et triathlon.
- Décrivez précisément le profil des athlètes ciblé(e)s par l'événement. S'agit-il d'athlètes au stade de l'identification, d'athlètes en transfert, ou des deux?

PROCESSUS DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE – Quels sont les documents nécessaires?

1. Remplissez le formulaire de demande. Il vous sera demandé de fournir des renseignements sur quatre points principaux :
 - A. Détails relatifs à l'organisme
 - B. Renseignements propres au projet
 - C. Renseignements financiers et budget
 - D. Liste de vérification finale et signature
2. Les organismes demandeurs doivent joindre un résumé des états financiers de l'année de fonctionnement terminée la plus récente ou une lettre d'autorisation du représentant financier ou de la représentante financière de l'organisme.



3. Pour soumettre la demande, remplissez le formulaire en ligne accessible à partir du lien figurant sur la page de financement du CPC à l'adresse <https://paralympique.ca/sports/possibilites-de-financement/>. Joignez-y ensuite le formulaire de demande ainsi que les documents complémentaires.

IMPORTANT : Il n'est pas possible de modifier une demande une fois que le formulaire en ligne a été envoyé. Assurez-vous de bien remplir tous les documents avant de soumettre le formulaire en ligne.

PROCESSUS DE SÉLECTION – Comment les organismes bénéficiaires sont-ils retenus ?

Le processus d'examen des demandes du CPC comporte trois étapes :

1^{re} étape : Réception de la demande et examen initial par le CPC

- Le CPC vérifie que l'organisme et la demande satisfont aux critères d'admissibilité.

IMPORTANT : Veuillez noter que les demandes incomplètes ne seront pas prises en considération. Les organismes demandeurs qui ne se conforment pas au processus de demande ne seront pas avisés.

2^e étape : Examen des demandes par l'équipe d'évaluation et décision

- L'équipe d'évaluation se composera de spécialistes, notamment des représentants des ONS, du CPC et d'autres experts du domaine. Elle examinera les demandes admissibles et émettra des recommandations quant à leur financement.
- Les demandes portant sur un seul sport seront évaluées par l'ONS concerné.
- Le CPC et les ONS impliqués analyseront potentiellement les applications qui font une collaboration entre plusieurs sports ou qui touchent des organisations multisports selon le niveau d'implication des sports touchés.
- Les demandes seront évaluées sur la base de leur bienfondé.
- Les organismes demandeurs doivent démontrer clairement que leur événement est conforme aux exigences énoncées dans les « *Lignes directrices pour le dépôt d'une demande* ». Les demandes déposées en partenariat avec l'ONS seront traitées en priorité.



- La préférence sera accordée aux organismes demandeurs bénéficiant de subventions de contrepartie.

3^e étape : Notification de la décision à l'organisme demandeur

- L'organisme demandeur sera avisé de la décision. Si la demande est acceptée, l'organisme recevra une lettre d'entente qu'il devra signer et renvoyer dans les deux semaines, sans quoi l'offre de financement pourrait être retirée.
- Les fonds seront versés dans les quatre à huit semaines environ suivant la date de réception de la lettre d'entente signée par l'organisme demandeur.
- Les organismes dont la demande n'a pas été retenue recevront une lettre décrivant succinctement les raisons du refus.

DEMANDES RETENUES – Que faire si mon organisme est sélectionné?

Les organismes retenus devront signer une lettre d'entente détaillant les conditions de la subvention. En voici quelques-unes :

- L'organisme recevra 75 % de la subvention après avoir signé la lettre d'entente. Les 25 % restants seront versés une fois que les rapports requis auront été reçus et examinés.
- Les rapports finaux préciseront les réussites, les défis et les principales retombées du projet. Des modèles de rapport final seront fournis avec la lettre d'entente. Les rapports seront dus à la date indiquée dans la lettre d'entente.
- L'organisme devra soumettre un budget final accompagné de photocopies des factures et reçus relatifs à toutes les dépenses engagées dans le cadre du projet.

Remarques

On demandera aux athlètes de signer un formulaire de renonciation exprimant leur consentement à ce que leurs renseignements personnels soient transmis au CPC. Les renseignements recueillis resteront confidentiels et ne seront utilisés qu'à des fins statistiques. Le CPC pourrait communiquer à titre individuel avec les athlètes ayant donné leur consentement.

Une liste complète des organismes demandeurs retenus ainsi que leurs demandes respectives pourraient être mises à la disposition de nos partenaires gouvernementaux fédéraux et provinciaux et rendues publiques par l'entremise des canaux de communication du CPC.



QUESTIONS – Avec qui dois-je communiquer?

Veillez vous référer aux présentes lignes directrices et à la FAQ figurant sur le site :

<https://paralympique.ca/sports/possibilites-de-financement/>.

Si vous avez des questions, veuillez envoyer un courriel à l'adresse fonds@paralympic.ca. Veuillez noter qu'en période de forte demande, il est possible que le délai de réponse soit plus long. Merci de votre compréhension.

Annexe

Leçons tirées du programme Paralympiens recherchés

- Veillez à promouvoir votre Journée de découverte des sports paralympiques de manière précise et ciblée.
 - Quel public souhaitez-vous recruter? (athlètes en transfert, athlètes déjà engagé[e]s dans votre sport paralympique, etc.)
 - Par quels canaux allez-vous promouvoir l'événement? (écoles, hôpitaux de réadaptation, organismes/clubs sportifs locaux, etc.)
 - Quels sports ciblez-vous dans le cadre de votre événement?
- Voici une liste de critères de sélection des sports et/ou des athlètes à considérer pour votre Journée de découverte des sports paralympiques :
 - Historique clair d'athlètes ayant effectué une transition du stade de l'identification jusqu'au haut niveau.
 - Athlètes présentant un potentiel de progression vers des performances élevées, ou athlètes ayant une expérience préalable en parasport et intéressé(e)s par des possibilités de transfert.
 - Sports disposant d'un parcours structuré favorisant le développement d'athlètes paralympiques de haut niveau. Existe-t-il des programmes d'entraînement locaux permettant l'intégration des athlètes identifié(e)s?



- Disposez d'un plan solide pour assurer un suivi auprès des athlètes après l'événement et proposez-leur des occasions d'entraînement et de compétition à long terme.
- Le suivi de la Journée de découverte des sports paralympiques devrait inclure une lettre adressée à chaque athlète précisant :
 - les résultats des tests (le cas échéant);
 - les coordonnées de personnes-ressources associées aux sports identifiés, ainsi que des possibilités de développement ou d'adhésion à un club de la région, avec des dates d'entraînement précises;
 - une liste d'autres sports pouvant convenir à l'athlète, avec des renseignements sur les clubs et les organismes sportifs provinciaux.
- Prévoyez de donner aux athlètes des renseignements sur la classification afin de soutenir au mieux leur transfert vers des sports davantage susceptibles de leur convenir.

Principes clés du transfert d'athlètes

Principes clés des programmes et initiatives de transfert d'athlètes (adapté de Dehghansai, N. et Green, A., 2023)

- Approche centrée sur l'athlète
 - Veillez à ce que votre événement soit conçu dans l'intérêt supérieur des athlètes.
 - Déterminez les ressources auxquelles l'athlète devra avoir accès pendant la transition (soutien financier, technique, médical, etc.).
 - Que faudrait-il mettre en place pour aider l'athlète à s'adapter à son nouvel environnement d'entraînement? (équipement, exigences propres au sport, EEQ, etc.)
 - Posez des questions pour comprendre les raisons pour lesquelles un(e) athlète envisage un transfert et pour identifier les besoins et le niveau de bien-être de l'athlète dans son sport actuel.
- Classification provisoire
 - La classification d'un(e) athlète peut influencer son développement dans un sport donné. Il est donc important de mettre en place un processus uniforme permettant



d'effectuer la classification dès le début du transfert afin d'harmoniser les attentes.

- Veillez à offrir un soutien psychologique pendant la période d'adaptation au nouveau sport
- Programmation intentionnelle
 - Laissez aux athlètes le temps nécessaire pour progresser dans leur nouveau sport, sans pression de performance à court terme, afin de réduire les risques de blessure et d'épuisement.
 - Veillez à ce que les athlètes aient accès à un(e) entraîneur(se) expérimenté(e) capable d'élaborer des plans individualisés fondés sur leur expérience sportive et leur historique d'entraînement.
 - Découvrez le témoignage de [Brianna Hennessy](#), qui évoque les différentes facettes de son expérience de transfert vers un nouveau sport et ce que cela a impliqué.
- Évitez d'adopter une approche unique
 - Le transfert constitue l'un des moyens d'identifier des athlètes, mais les organismes sportifs doivent continuer à soutenir le développement des athlètes tout au long du cheminement paralympique.
 - Il n'y a pas qu'une seule façon de progresser en parasport. Découvrez les parcours multisports de [Weldon, Picton et Ouellet](#) afin de mieux comprendre comment soutenir les athlètes qui pratiquent plusieurs sports.
- Tissez des réseaux solides
 - La collaboration et la communication entre les organismes sportifs permettent au personnel de partager leurs connaissances et de repérer des occasions de transfert.
 - Offrez un encadrement collaboratif et flexible afin d'équilibrer la charge et les horaires d'entraînement.
 - Collaborez avec d'autres organismes sportifs présentant des synergies afin de développer des possibilités d'entraînement croisé.
 - Consultez l'article intitulé [La collaboration des entraîneurs : le gage d'un transfert d'athlète réussi](#) pour un exemple concret.

Exemple d'identification de nouveaux et nouvelles athlètes : PARASPORT QUÉBEC



Deux camps de parasport ont été organisés avant le *Festival Jeunesse*. Ces camps multisports, mis sur pied en collaboration avec des centres de réadaptation, visaient à mobiliser de futur(e)s para-athlètes qui ne se sont pas encore activement engagé(e)s dans le parasport. Les camps comprenaient les disciplines suivantes : athlétisme en fauteuil roulant, tennis en fauteuil roulant, basketball en fauteuil roulant et rugby en fauteuil roulant.

Le *Festival Jeunesse* a accueilli un total de 28 athlètes : 7 nouvelles et nouveaux participant(e)s (dont 5 issu[e]s des camps) et 21 athlètes déjà connu(e)s de l'organisme. La journée comprenait une séance d'échauffement animée par une entraîneuse de tennis en fauteuil roulant, suivie de rotations entre le basketball en fauteuil roulant, le rugby en fauteuil roulant et l'athlétisme en fauteuil roulant (lancers en position assise, course en fauteuil et course à pied avec support).

Entre 15 et 20 jeunes para-athlètes ont été identifié(e)s en vue d'un parcours de développement ultérieur à la suite du *Festival Jeunesse*. Chaque athlète a reçu un plan de développement individualisé comprenant des objectifs et des exercices précis, mis en œuvre par un(e) entraîneur(se) adjoint(e) de l'équipe nationale.

Un(e) membre de l'équipe de Parasports Québec assure le suivi tout au long de la saison, en rendant visite aux athlètes et au personnel d'entraînement afin de suivre leur progression.

Deux *Camps Espoir* sont prévus. Ceux-ci comprendront des séances d'évaluation de la condition physique visant à suivre la progression des athlètes et à les préparer à des environnements de haute performance, dans une perspective à long terme, soit celles des Jeux d'hiver du Canada de 2031.